TRIBUNE LIBRE

LES FAUX-JETONS

par V. MONVOISIN

Les chasseurs s'en vont partout répétant qu'ils sont protecteurs de la nature à part entière, et d'étayer leur thèse par des arguments du type: "si nous n'étions pas là pour payer les gardes, le gibier serait rapidement détruit par les braconniers". "Qui est-ce qui protège les zones humides ?". "Nous allons nourrir le gibier en hiver". "En détruisant les nuisibles nous protégeons le gibier"(1). "Nous détruisons moins de gibier que les cultivateurs avec leurs pesticides"(2).

La répétition, dit-on, est l'âme de l'enseignement et à force de les entendre rabâcher ces raisonnements spécieux, à force de discuter avec des gens qui proclament bien haut leur amour de la Nature, le respect qu'ils ont pour le gibier abattu, qui jurent, "croix de bois, croix de fer" qu'ils ne sont pas des viandards, que ça n'est pas eux qui descendraient leurs quinze canards en une nuit, qu'ils sont raisonnable, eux, et que d'ailleurs, s'ils vont à la chasse, c'est plus pour prendre un bon bol d'air que pour remplir leur carnier. "La preuve, monsieur, tenez, un jour que j'étais parti au bois (3) je me suis aperçu que j'avais oublié mes cartouches à la maison! Ha! Ha! Ha! Elle est bien bonne, n'est-ce pas ?", on en arriverait presque à évoquer l'image bucolique du fervent disciple de St-Hubert se promenant dans la campagne, pipe au bec, plume au chapeau et fleur au fusil, son gentil toutou sur les talons tandis que, le regardant passer, papa et maman Perdrix, le coeur débordant de gratitude, expliquent à leur progéniture qu'il ne faut pas en avoir peur, que ce nemrod ne leur veut que du bien.

Mais savez-vous ce que, dans le même temps, les chasseurs siégeant au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage viennent de proposer ? La légalisation des chasses traditionnelles, pas moins!

Il faut préciser que ce que les chasseurs nomment "chasses traditionnelles", ce ne sont pas les chasses anciennes telles que celle du lièvre à l'arbalète, de la perdrix à la fronde ou du sanglier à l'épieu, mais que sous ce vocable innocent se cachent des procédés qui sont du pur braconnage et ont nom gluaux, pantes et lèques.

Les gluaux sont des brindilles enduites de glu et placées par terre sur le passage des oiseaux. Ceux-ci s'y collent les pattes ou les ailes et ne peuvent plus s'envoler. En agrainant régulièrement au même endroit on incite les oiseaux à venir et on peut, en particulier l'hiver, en faire des hécatombes.

Les pantes, au GEPOP, on connait. Les anciens en ont observé quelques-unes dans les Landes en 1972. Une pante est un grand filet d'environ deux mètres sur dix, tendu sur deux perches parallèles mues par de puissants ressorts. Une alouette attachée

par une patte sert d'appelant. Un agrainage judicieux fait le reste. Quand des oiseaux se posent à l'endroit adéquat le "pantayre" actionne le dispositif qui libère le filet, celui-ci se rabat, maintenant les oiseaux plaqués au sol. En principe les pantes ne servent à attraper que des alouettes; en réalité tous les oiseaux pris sous le filet sont tués et,baptisés "ortolans", seront servis en brochettes dans les restaurants bordelais.

Si gluaux et pantes permettent de capturer des oiseaux vivants, les lèques, elles,tuent sans merci. Une lèque est en effet une planche alourdie d'une pierre et disposée en équilibre au dessus d'un appât de telle manière que lorsque l'oiseau picore l'appât elle bascule et l'écrase. Ceux d'entre vous qui nourrissent les oiseaux en hiver et ont pu observer de quelle confiance ceux-ci font preuve quand les conditions climatiques sont dures, imagineront sans peine le massacre!

Il va sans dire que ces procédés barbares sont interdits par le code rural mais tolérés dans certaines régions au nom de je ne sais quelle tradition (tout comme la chasse de nuit chez nous).
On pourrait penser que l'avifaune se raréfiant, ces moyens de destruction aveugle seraient abandonnés. Or contre tout bon sens c'est l'inverse qui se produit! Les chasseurs demandent la légalisation du braconnage sous prétexte de pouvoir ainsi mieux le contrôler.

L'hypocrisie est partout, vous dis-je. Il n'est pas besoin d'aller loin pour la découvrir. Voyez plutôt la dernière invention de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme, on pourrait appeler ça: "les perdrix reconnaissantes ou le triomphe de l'hypocrisie!".



(1) il n'y a d'ailleurs que les chasseurs pour parler de gibier "protégé". Ce terme désignant, chez eux, les espèces protégées par la loi de 1976.

(2) remarquez l'infantilisme du système de défense: "ce n'est pas moi, c'est l'autre".

(3) les chasseurs ne disent pas qu'ils vont chasser. Ils vont au bois, en plaine, au marais, à la hutte.